



INSTRUCTION
PASTORALE
DE
MESSEIGNEURS
LES EVÊQUES
DE LUCON
ET DE LA ROCHELLE,
Au Clergé & au Peuple de leurs
Diocèses.

Sur le Livre intitulé *Justification des
Réflexions sur le Nouveau Testament,
&c. composé par Messire Jacques-Be-
nigne Bossuet Evêque de Meaux.*

NOUS avons tout lieu, Nos
TRES-CHERS FRERES,
de Nous louer de la sou-
mission, que vous avez témoignée pour
le Mandement, par lequel Nous a-

vons condamné le Nouveau Testament du P. Quesnel, & pour l'Instruction que Nous vous avons donnée sur ce sujet. Comme Nous n'avons rien fait sur cela que dans la vûe de servir l'Eglise, & de vous être utiles; il a plû au Seigneur de benir nôtre zèle par la docilité qu'il vous a inspirée, & Nous lui en rendons de tres-humbles actions de graces. Mais pour ne laisser pas l'œuvre de Dieu imparfaite, & pour ne manquer à rien de ce qui est de nôtre ministere, Nous vous adressons encore une fois la parole, au sujet d'un écrit imprimé sous ce titre: *Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament, &c. composée en 1699. contre le Problème, par feu M^{re}. Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux.*

LES défenseurs de Jansenius, qui doivent en partie le progrès de leurs erreurs aux Réflexions du P. Quesnel, ont toujours mis tout en usage pour soutenir ce pernicieux Livre. Maintenant qu'ils ne lui voyent plus de vraie ressource dans les Prélats vivans, ils sont obligés d'en ressusciter un en sa faveur; qu'ils ont eux-

mêmes traité avec le dernier mépris, toutes les fois qu'il s'est déclaré contre eux. Quelque respectable que Nous ait toujourns été feu M. de Meaux pour son sçavoir, Nous n'avons garde de croire que son autorité pût en aucune façon balancer celle du Souverain Pontife & de tant d'Evêques, à qui elle se trouveroit opposée. On ne pourroit donc plus la produire qu'à pure perte pour le Livre du P. Quesnel, & à pure perte pour le Prélat même. Mais laisserons-Nous ce Prélat injustement deshonoré par un Parti accoutûmé à sacrifier tout à ses interêts particuliers? Lui laisserons-Nous la tache d'avoir été le Défenseur d'un Livre également seditieux & heretique, lors que Nous avons en main dequoi le laver? Nous allons donc, NOSTRES-CHERS FRERES, rendre à un grand Evêque l'honneur qu'on tâche à nôtre occasion de lui ôter parmi vous, & vous prévenir en même tems contre le scandale que son autorité faussement alleguée pourroit vous causer.

EST-CE donc que l'écrit en question n'est pas veritablement de M. de

Meaux ? Oüi, Nos TRES-CHERS FRERES, il est de lui : mais à peine l'eut-il composé qu'il changea de sentiment, & depuis il n'en a plus changé sur ce point. Le Parti fut instruit de ce changement, & il ne laisse pas de produire aujourd'hui l'écrit du Prélat, comme s'il avoit persisté dans les premiers sentimens. Cette mauvaise foi est tout-à-fait digne de quel esprit ils prêchent la morale sévère. Nous ne demandons pas, Nos TRES-CHERS FRERES, d'être crus ici sur nôtre parole, & Nous n'affirmerons rien que sur des témoignages, que Nous ne craignons pas de voir contester. La Providence qui veille sans cesse aux besoins de l'Eglise, a permis qu'un grand Archevêque * se trouvât dépositaire des Originaux propres à découvrir les misteres de la nouvelle Secte, & à faire comprendre ce qu'on en doit craindre pour la Religion; c'est ce qui Nous a mis en état de vanger un Prélat calomnié à nôtre sujet, & en même tems de vous instruire.

SELON le Parti même qui a fait imprimer l'écrit de M. de Meaux, ce Prélat le composa en 1699. contre le Problème qui avoit paru en 1698. Et le Sieur

M. de Malines.

Willart écrit au P. Quesnel dès le 27. Mars 1699. *Qu'on entroit que le P. Duperron étoit contraire à ce Livre.* Le Sieur Willart, comme on sçait, étoit à Paris le Dépositaire de tous les secrets, & le centre de toutes les correspondances de la cabale. Ce qu'il n'avoit fait qu'entrevoir au mois de Mars 1699. il le sçut certainement au commencement de 1700. ainsi qu'il le dit au P. Quesnel dans sa lettre du 30. Janvier. *Je ne sçai pas plus du soulèvement contre les quatre Freres, * que ce que j'ai mandé, si ce n'est que M. Duperron en parle mal aussi; mais je ne le sçai que d'hyer.*

M. de Meaux.

LA même année 1700. pendant l'Assemblée du Clergé l'Abbé Dambés écrivoit à Mr. de Meaux une Lettre anonyme, où il lui fait plusieurs reproches tres-piquants, & entre autres celui-ci, dans lequel on voit une preuve très-éclatante de la duplicité de ceux qui publient aujourd'hui le suffrage de ce Prélat en faveur des Réflexions morales. *On connoît des personnes à qui vous avez dit, que les cinq Propositions sont dans le Livre du P. Quesnel* Il ajoute : *Vous n'aurez pas apparemment oublié,*

* Les 4. Tomes de Péditation in 8. des Réflexions morales.

Ces faux noms sont déchiffrés dans le Procès du P. Quesnel, p. 320.

Monseigneur, que vous avez encore avoué depuis peu à un Archevêque de l'Assemblée, que l'on trouvoit dans ce Livre le pur Jansenisme.

APRÈS un témoignage si formel d'un des Chefs du Parti, qui en 1700. reproche à M. de Meaux d'avoir trouvé les cinq Propositions & le pur Jansenisme dans le Livre du P. Quesnel, on comprend à peine que ce Parti porte aujourd'hui la mauvaise foi jusqu'à imprimer un écrit du Prélat composé en 1699, en faveur de ce Livre, & jusqu'à assurer dans l'Avertissement, que M. de Meaux a toujours estimé les Reflexions sur le Nouveau Testament.

MAIS ce qu'on ne comprend point du tout, c'est que ce témoignage si décisif de l'Abbé Dambés ayant été imprimé avec autorité depuis plusieurs années, sans qu'aucun ait osé s'inscrire en faux contre la Lettre dont il est tiré, le parti ne craint point aujourd'hui d'authentifier, pour ainsi dire, la mauvaise foi en assurant que M. de Meaux a constamment autorisé les Reflexions morales, nonobstant un Acte public du contraire, qu'ils savent bien que l'on a de leur main. Ainsi Dieu permet que

les Partisans de l'erreur se couvrent d'ignominie, & comme de gayeté de cœur se fassent passer pour gens sans foi & sans pudeur.

VOILA DONC, Nos TRES-CHERS FRÈRES, M. de Meaux justifié par ceux-là mêmes qui pretendoient le faire servir faussement à justifier le plus contagieux de leurs Livres. Mais que faudroit-il davantage pour enlever son autorité aux Novateurs qui s'en parent faussement, que le témoignage qui lui est aujourd'hui rendu par un des premiers Magistrats du Royaume? Ce témoignage est public, & nous ne craignons point d'en faire ici mention. Ce Magistrat aussi distingué par sa probité & par ses autres qualitez personnelles que par son rang, a assuré souvent, qu'il avoit ouï plusieurs fois M. de Meaux, reprocher le Livre des Reflexions du P. Quesnel comme un ouvrage dangereux, & que des personnes de piété ne doivent pas lire.

MAIS, Nous dira-t-on, comment se peut-il faire, qu'un Prélat aussi éclairé que M. de Meaux ait écrit en faveur d'un livre, & qu'il y ait ensuite trouvé le pur Jansenisme? Vous com-

prenez bien, Nos TRES-CHERS FRERES, que cette objection ne sçauroit détruire la vérité du fait dont vous venez de voir des témoignages si assurés. Nous ne laisserons pas d'ajouter, que le changement de M. de Meaux est une preuve de sa sincérité, & de la surprise qui lui avoit été faite.

Ceux qui s'intéressoient à lui faire approuver les Réflexions morales, lui en donnerent des Propositions détachées qui pouvoient faire comprendre que le P. Quesnel n'avoit sur les matières de la Grâce, que des sentimens orthodoxes.

C'est sur ces Propositions détachées, que fut composé l'écrit qui fait le sujet de cette Instruction. Mais ils nous ont appris eux-mêmes, que M. de Meaux ne tarda gueres à changer de sentiment sur ce Livre, & il ne crut pas devoir le dissimuler.

Ce fut une chose assez publique dès ce tems là, comme vous l'allez voir; que feu M. de Chartres se déclaroit contre les Réflexions sur le Nouveau Testament. L'union qui fut toujours entre lui & feu M. de Meaux, ne permettoit pas à celui-ci d'ignorer. ce que

les Jansenistes même sçavoient des dispositions de M. de Chartres touchant ce Livre. On a donc tout sujet de croire, que ce fut ce Prélat qui engagea M. de Meaux à s'instruire à fond sur cet ouvrage: & c'est en effet ce que Nuos ont assuré. des Personnes tres-dignes de foi, amis de l'un & de l'autre. Quoi qu'il en soit de l'occasion qui fit changer M. de Meaux, il est constant qu'il changea, & cela Nous suffit.

Vous ne sçauriez être instruits trop en détail, Nos TRES-CHERS FRERES, de tout ce qui peut contribuer à vous donner de l'éloignement d'un ouvrage si dangereux; Il vous fera donc utile d'apprendre & comment les Pasteurs commencerent à s'élever contre, & quelle fut sur cela la vivacité des Partisans de l'erreur.

Un d'eux qui ils nomment le P. Brûleur, dit au P. Quesnel dans une lettre du 2. Novembre 1699. *M. de Chartres fit la semaine dernière la visite aux Visulines de Poissi, où il defendit le Nouveau Testament du P. Quesnel, & plusieurs autres Livres... Je vous assure qu'on a bien de la peine quand on voit l'Eglise si mal servie par les Princes, qui sont, je*

n'ose dire, &c. Ce que le P. Brûleur n'ose dire, le P. Quesnel le dit mille fois dans ses Réflexions, en traitant de Persecuteurs ceux qui appuyent les decrets de l'Eglise contre l'heresie Janсениenne, que ces Messieurs appellent la verité, ainsi qu'en ont usé tous les Secrétaires.

LE Sieur willart dans une Lettre au P. Quesnel du 23. Janvier 1700. s'explique ainsi sur la personne de M. de Chartres, & sur ses dispositions par rapport aux quatre tomes des Réflexions morales, toujours désignées par les quatre Freres: *On en a trouvé un à souhait (il parle d'un Ecclesiastique) vrai disciple de Saint Augustin, dont la patience a été bien exercée par un homme constitué en dignité (feu M. l'Evêque de Chartres) qui blasphème & abhorre ce qu'il a le malheur d'ignorer, sans avoir le moindre mouvement de s'instruire. Le même adversaire l'est aussi des quatre Freres, & importune fort là-dessus leur Protecteur... du moins on le croit (ce Protecteur des Réflexions morales) fort incommodé par un de ses ignorans Confreres, mais des plus accredités auprès du Roy. Si le soupçon est mal fondé, du moins*

* Les 4.
Tomes
des Ré-
flexions
mora-
les.

la charité avec laquelle on priera pour un tel ignorant, sera bien fondée... Il y a grande apparence, que c'est lui qui est le Lutin par lequel Dom... passe dans le monde pour être actuellement tourmenté au sujet des quatre Saints Freres: Et ce Lutin est d'un ordre & d'un rang, à être fort écouté dans ce Pais de ténèbres... Dieu sur tout. Mais il est certain, que le Diable est d'autant plus jaloux du fruit que font les quatre Saints Missionnaires*, * Les 4.
Tomes
des Ré-
flexions
mora-
les.
que ce fruit se multiplie & se répand davantage par tout. Les Réflexions morales se répandoient en effet par tout l'esprit & les sentimens du Parti. Mais vous, NOS TRES-CHERS FRERES, reconnoissez dans le mépris qu'on fait ici paroître des Puissances legitimes, l'esprit de l'heresie, esprit d'orgueil, d'injustice & d'indépendance.

LE zèle de feu M. de Chartres à s'élever ainsi contre les Réflexions du P. Quesnel, est ce que le Sieur willart appelloit dans sa Lettre écrite quelques jours après, *Soulevement contre les quatre Freres*. Le Sieur Willart ajoutoit que M. de Meaux en parloit mal aussi: sans doute depuis que porté par M. de Chartres à examiner ce Livre, il y avoit

trouvé, ainsi que le lui reproche l'Abbé Dambés, *le pur Jansenisme.*

Et comment M. de Meaux n'auroit-il pas trouvé dans le Livre des Reflexions, ce qui de l'aveu même du parti y étoit tres-sensiblement & même trop sensiblement marqué ?

Dom Isolé ou le P. Isolé s'en explique ainsi au P. Quesnel le 13. Mars 1690. Je lis depuis quelques jours certaines Reflexions, qui me plaisent infiniment... Les plus grandes veritez y sont marquées en cent manieres, mais toutes fortes. Il ne les faut point chercher; elles sont approchées de si près, qu'on ne peut en éviter la vûe... On ne se fie plus aux Lecteurs, continué Dom Isolé, pour faire l'application des principes: on leur dit tout ce qu'on veut qu'ils pensent. Je crains seulement qu'ils ne remarquent enfin, qu'on a trop voulu les catechiser sur certains points de Doctrine: Car l'affectation est visible, & la broderie éclate quelquefois plus que le fond. Mais je l'ai déjà dit, les hommes peuvent tout approuver, pourvu qu'ils ne soient pas avertis.

Ces veritez les plus grandes, ces certains points de Doctrine, sur lesquels Dom Isolé craint que le Lecteur ne remarque

qu'on l'a trop voulu catechiser dans le Livre des Reflexions morales; ces veritez dont il souhaite que les hommes ne soient pas avertis, afin qu'après la publication de l'ouvrage, il soit trop tard pour s'en plaindre: ces veritez, NOS TRES-CHERS FRÈRES, vous le voyez assez, ce ne sont pas les veritez de l'Evangile, celles qui sont reconnues par tous les Catholiques: il n'eût pas été à craindre que personne s'en plaignit: Ce ne sont que les dogmes soutenus par les Défenseurs de Jansenius, le pur Jansenisme, que M. de Meaux a trouvé dans les Reflexions, & qu'il n'a jamais prétendu confondre avec le Thomisme, dont il fut toujours zélé Partisan. Mais ces prétendues veritez étant marquées dans les Reflexions du P. Quesnel, en cent manieres toutes fortes, étant approchées de si près qu'on ne peut en éviter la vûe, le Lecteur étant catechisé sur ces points de Doctrine avec une affectation visible; n'est-il pas évident, que le Livre des Reflexions est fait uniquement pour établir l'erreur, qu'il en est infecté d'un bout à l'autre, & qu'on tentera toujours vainement de l'en vouloir purger ?

Le même Dom Isolé après avoir parlé dans sa Lettre des veritez dont on ne peut éviter la vûe dans les Réflexions, ajoute : *Et non-seulement les veritez, mais certains hommes y paroissent au naturel. Peut-être s'en fâcheront-ils, & je le crains : Mais je suis bien d'avis de ne les point ménager, & de ne rien affoiblir. Le secret peut les tromper. Ils se trouveront exposez aux yeux du Public, sans oser avouer que c'est leur portrait : Mais pour cela le secret ne scauroit être trop grand.*

Ces certains hommes, qui paroissent au naturel dans le Livre du P. Quesnel ; ces hommes que Dom Isolé est d'avis de ne point ménager, & qu'il faut tromper par le secret, en les exposant aux yeux du public dans les Réflexions imprimées à leur inscû ; il est clair que ce sont les ennemis des pretendûs veritez si clairement & si frequemment marquées dans cet ouvrage. Ce sont en un mot, selon le langage du Parti, les persecuteurs de ce qu'on y appelle la verité ; & de ses Disciples. Mais pour ne vous laisser, Nos TRES-CHERS FRERES, aucun doute sur ce point, écoutez le Sieur Willart écrivant au P. Quesnel, & le P.

Quesnel lui-même répondant au Sieur Willart, ils vont vous développer nettement tous ces Mysteres d'iniquité.

La Lettre du Sieur Willart est du 12. Avril 1697. & il dit au P. Quesnel : Dom *** veut continuer de favoriser de son mieux sur tout dans les Monasteres de son Provincialat, le débit de l'ouvrage des quatre Freres. On de ses confidens disoit dernièrement à nôtre frere Germain de Champenel (lui Willart) qu'il fait scavoir à ses quatre Freres, * dont il scait qu'il a la benediction d'être connu, que leur travail est si utile à l'Ordre (des nouveaux Disciples de S. Aug.) qu'il va être encore imprimé, & qu'il faut se tenir prêt à cette impression, & mettre leur ouvrage plus que jamais hors de prise ; sans y laisser rien qui puisse laisser lieu à quelque plainte, ou à quelque scrupule de Religieux demi sçavans ou prevenus. Pour cela il jugeoit quelques retouches encore necessaires . . . On voudroit bien que les quatre Freres * y consentissent volontiers, & qu'ils donnassent aisément les mains à ces retouches mesurées, fines, delicates, heureuses, que Dom Bevilaigne est sur tout si capable d'y faire.

L'Aut
teur des
Réflex.
mort.

L'Aut
teur des
Réflex.
mort.

Le Sieur willart expose ensuite au

P. Quesnel les plaintes que l'on fait contre les quatre Freres, & auxquelles il voudroit qu'on eût égard, pour contenter les demi-sçavans & les esprits prévenus. *La sensibilité des Complainans est grande, sur ce qu'en certains endroits on ne donne pas assez de part à nôtre liberté dans l'ouvrage de nôtre Salut. Ils sont assez contents des autres endroits, où l'on auroit en autant de sujet de diminuer cette part, sans l'avoir pourtant diminuée. Ils requierent donc de l'uniformité. Voilà le premier pretexte de plainte.*

Mais voici entre autres choses ce que le P. Quesnel répond sur ce premier sujet de plainte. Sa Lettre est du 19. Avril 1697. *On voit bien que la premiere plainte vient de ces aveugles qui ne tiennent que trop de l'inclination de ceux que S. Augustin appelle : Superbi arbitrii sui defensores, inflatores, præcipitatores. Et après un long discours hors d'œuvre, le P. Quesnel conclut ainsi : Le libre arbitre est un enfant legitime, mais un enfant gâté, débauché, corrompu, qu'il faut gourmander & traiter comme un valet, comme un esclave : puisqu'en effet il est esclave du peché, & qu'il ne peut devenir libre qu'en s'assujettissant à la grace du Sauveur*

Faites-y réflexion, NOS TRES-CHERS FRERES, sur cette plainte, que le P. Quesnel ne donne pas assez de part à la liberté de l'homme dans l'ouvrage du salut ; cet Auteur répond qu'il reconnoît le libre arbitre. Calvin & Jansenius en reconnoissent aussi un, sans que pour cela ils en ayent été moins dans l'erreur : parce qu'ils ne reconnoissent pas le libre arbitre tel que le demande l'Eglise ; & cette réponse même du P. Quesnel, que l'arbitre ne peut devenir libre qu'en s'assujettissant à la grace du Sauveur, fait voir assez clairement, qu'il ne pense sur ce point, que ce que Jansenius a pensé.

Mais écoutons de nouveau le Sieur Willart exposer au P. Quesnel les pretexts de plaintes sur les Réflexions morales. *Le second pretexte, c'est qu'on paroît trop affecter de faire sentir les défauts des Superieurs, & de ne laisser échapper aucune occasion de les relever, & de leur donner même bien du relief.*

Le P. Quesnel convient qu'à l'exemple de S. Gregoire, il s'est proposé dans son Livre, de corriger les mauvais Evêques, en leur faisant sentir leurs défauts, & en les forçant de les voir par des Ré-

flexions qui leur crevent les yeux. Mais quels sont ces mauvais Evêques selon l'idée de ces reformateurs ? Jugeons-en par l'indigne portrait que Nous leur avons tantôt vû faire de feu M. de Chartres, l'un des plus respectables Prélats qu'ait jamais eu l'Eglise de France.

Venons au troisiéme sujet de plaintes sur les Réflexions. Le Sieur Willart l'expose ainsi au P. Quefnel. *Le troisiéme, c'est qu'on applique trop palpablement aux Religieux de ce tems-cy (à ceux du nouvel ordre des Disciples de S. Aug.) les Réflexions sur les souffrances des premiers Religieux de l'ordre (des premiers Chrétiens.) Les Réflexions montrent, dit-on, comme au doigt, & trop frequemment les persecutez & les persecuteurs. On ajoute même que les gens du monde qui ont du discernement, font aussi ces deux dernieres remarques, & sur tout la dernière des deux, (qui regarde les persecutez & les persecuteurs, montrez trop frequemment au doigt par le P. Quefnel) ce qui est un peu rare paroît naturel, disent-ils, mais ce qui est si frequent paroît affecté.*

Ces avis du Sieur Willart meritoient de l'attention pour l'interêt même du

Parti : Mais le P. Quefnel en jugea tout autrement. *La troisiéme plainte, répondit-il au Sieur Villart, n'est pas moins injuste ; elle l'est d'autant plus, que les persecuteurs de la verité & de l'Eglise meritent moins d'être menagez, Quo ; il ne sera pas permis de leur en faire honte ? Ce sera un crime de faire discerner aux Fidèles, ce qu'ils ne discernent gueres par eux-mêmes, la juste punition des méchans d'avec l'injuste vexation des innocens ; & de consoler ceux-cy en leur faisant voir dans l'Evangile une image de tout ce qui se passe dans toute la suite des Siècles ? Il faut donc se bien garder de troubler la joye de ces gens-là, qui lætantur cum malè fecerint, & qui sagittant in occulto rectos corde. En verité je suis surpris qu'on prête l'oreille à de telles plaintes ; & je ne voudrois pas avoir à répondre du mal qu'il peut y avoir à effacer d'un livre des choses qui peuvent être nécessaires, & à quoi peut-être la conversion & le salut de quelques-uns de ces misérables est attaché. Mais on le dit trop souvent. Mais moi je dis qu'on n'en parle pas assez, on ne remarque point quelques paroles dites en passant. Ce qui fait faire réflexion à des gens qui ont le cœur dur*

comme ceux-là, c'est de voir rebattre souvent une vérité, & de la trouver par tout dans les Livres sacrez. Mais cela paroît affecté. Et tant mieux. Il y a une bonne affectation, si toutefois c'en est une. C'est plutôt une application qui est fort naturelle, & qui fait voir qu'on est sensible aux besoins presens de l'Eglise: comme on voit S. Aug. en toutes occasions appliquer aux Pelagiens, aux Donatistes, aux Ariens, aux Manichéens, les veritez dont il entretenoit son peuple dans chacun des tems où l'on étoit aux prises avec ces heretiques. Qu'on dise un jour que le Livre en question a été fait durant la persécution, on ne se trompera pas, & il n'y aura pas grand mal qu'on le sçache. & qu'on le dise, cela n'est que trop vrai. Si les persecuteurs le prennent pour eux, c'est ce qu'on desire, & qu'ils en soient touchés & convertis.

Le P. Quesnel reconnoît donc, qu'il a voulu ne ménager pas ceux qu'il appelle les persecuteurs de la vérité: c'est-à-dire le Pape & les Evêques qui condamnent la Doctrine Jansenienne; c'est-à-dire le Roi, qui apuye contre les Defenseurs de Jansenius, les décisions de l'Eglise. Car de quelle autre

Doctrine, & de quels autres persecuteurs peut-il être ici question? Le P. Quesnel de son aveu, a désiré que ces persecuteurs prissent son Livre pour eux. Selon le P. Quesnel même, on dira vrai en disant un jour, que son Livre a été composé durant la persécution, & il est à-propos qu'on le dise. De son aveu il a pris à tâche d'appliquer ces endroits de l'Ecriture à ses Persecuteurs, mais il soutient que cette affectation est bonne, & qu'il n'a fait en cela qu'imiter S. Aug. qui appliquoit aux Heretiques de son tems, les veritez dont il entretenoit son peuple.

L'entendez-vous, Nos TRES-CHERS FRERES, l'entendez-vous sans fremir cet impie, ce seditieux aveu? Le regrettez-vous ce scandaleux ouvrage, que Nous vous avons enlevé des mains? Lors que vous voyez l'Auteur même confesser les vûes criminelles qu'il a eûes en le composant, & reconnoître qu'il a regardé, & qu'il a voulu qu'on regardât le regne du Prince le plus religieux, comme un regne de persécution & de calamité pour l'Eglise, comme le regne d'un Constance & d'un Valens. Car encore une fois, il est notoire que

la plainte portée au P. Quesnel par le Sieur Vvillart sur les persecuteurs montrez trop frequemment au doigt dans les Réflexions morales, en quoi le P. Quesnel convient qu'il n'a fait que ce qu'il a voulu & dû faire ; il est notoire que cette plainte regarde les Puissances qui employent leur autorité à reprimer l'erreur Jansenienne & ses Défenseurs.

Si l'erreur contre laquelle les Puissances de l'Eglise & de l'Etat sont armées depuis plus de soixante-dix ans, n'est pas un phantôme, le P. Quesnel est certainement le chef d'un Parti heretique. Nous avons pû, Nos TRES-CHERS-FRÈRES, recevoir par surprise des mains de ce chef de Sectaires, des Réflexions morales sur le Testament de nôtre divin Maître. Mais aujourd'hui qu'il confesse lui-même dans quel esprit il les a faites, & qu'il s'en applaudit ; aujourd'hui qu'il nous est évident que c'est l'esprit d'erreur & de revolte qui les lui a dictées, pouvons-nous ne point rejeter avec horreur ce scandaleux ouvrage ? Croirons-nous qu'on puisse même purger un Livre que l'Autheur n'a fait que pour établir

l'heresie & inspirer la revolte contre les Puissances legitimes qui la poursuivent ? Non, le Livre du P. Quesnel ne scauroit être corrigé : Et c'est le jugement qu'en a porté feu M. de Meaux lui-même, après l'avoir lû & en avoir tenté la correction. Une personne respectable en toutes manieres, à qui le Prelat s'est expliqué plus d'une fois sur ce point, en a rendu témoignage ; & elle est d'un caractere à ne laisser aucun doute sur la verité de ce qu'elle raporte.

Mais on a publié partout, que ce Livre avoit été corrigé. Dispensés Nous N. T. C. F. de vous developper ici par quels artifices on a éludé les pieuses intentions de ceux qui croyoient la chose possible. Dispensés Nous de vous découvrir les divers ressorts que les Novateurs ont fait joüer, pour empêcher qu'on ne fit aucun changement essentiel au Livre des Reflexions du P. Quesnel, & pour faire croire néanmoins qu'on y en avoit fait.

Nous sommes en état de ne vous laisser rien ignorer sur ce point ; mais Nous ne nous expliquerons que quand l'interêt de l'Eglise le demandera ab-

folument, & Nous obligera d'oublier
 tous les interêts particuliers: Il ne Nous
 refte donc plus maintenant qu'à de-
 mander au Seigneur pour vous N. T.
 C. F. que vous foyez constamment
 dociles à nos instructions, & pour
 Nous, que nous ayons toujous le zelo
 & les lumieres nécessaires pour ne ces-
 ser pas de vous instruire. Donné à Lu-
 çon le quatorzième du mois de May
 mil sept cent onze.

Signé, † JEAN FRANCOIS,
 Evêque de Luçon.

† ESTIENNE, Evêque
 de la Rochelle.

Par Messieurs,

DURAND, Secretaire,
 ROULLEAU, Secretaire.

Sur l'Imprimé,

A LA ROCHELLE,

Chez P I E R R E M E S N I E R Imprimeur
 de Monseigneur l'Evêque, du Clergé &
 de la Ville, 1711.